

La délinquance gagne du terrain chez les filles

A Zurich, la part des filles dans les condamnations a presque doublé en vingt ans. Leurs délits restent moins graves.



Les infractions en lien avec les réseaux sociaux sont souvent commises par des filles, constatent les spécialistes. Image: Keystone

Par [Caroline Zuercher](#) 26.05.2017

L'égalité entre les sexes se retrouve-t-elle dans les délits? Dans le canton de Zurich, la part des filles dans l'ensemble des condamnations de mineurs a augmenté ces dernières années. Alors qu'elle se situait à 15% en 1995, elle dépasse 20% depuis 2008 et atteignait 25,1% en 2016, selon des statistiques du Tribunal zurichois des mineurs révélées par la NZZ.

De façon générale, la délinquance juvénile a pourtant baissé ces dernières années. Ainsi, les délits violents ont diminué de 55% entre 2009 et 2016 à Zurich. Selon Marcel Riesen-Kupper, directeur du Tribunal des mineurs zurichois, il n'y a pas d'explication définitive aux statistiques féminines. «L'une des raisons est peut-être qu'aujourd'hui les jeunes filles ont les mêmes droits que les garçons et qu'on les retrouve davantage dans des lieux publics.»

Evolution des délits

Le criminologue Martin Killias avance une autre hypothèse: «Cela est probablement lié à une évolution des délits. Les filles sont davantage impliquées dans des intimidations sur les réseaux sociaux ou sur les portables.» En 2016 à Zurich, 40% des condamnations pour diffamation concernaient en effet des adolescentes. En 2015, cette part était de 52%. «Les garçons ont tendance à filmer une bagarre et à la poster sur Internet, décrit Daniel Favre, responsable de la prévention de la criminalité à la police neuchâteloise. Les filles, elles, prononcent plus d'insultes.»

Faut-il s'inquiéter du comportement des jeunes filles? «Nous suivons naturellement cette évolution, répond Marcel Riesen-Kupper. Mais elles restent moins punies que les garçons et la plupart du temps pour des raisons moins graves.» Trois fois sur quatre, les Zurichoises commettent de petites infractions. Resquille, petits vols... Chez elles, une amende sur cinq est liée à la loi sur les stupéfiants. La violence, en revanche, reste masculine: moins de 13% des condamnations dans ce domaine étaient prononcées contre des adolescentes en 2016.

L'art de la manipulation

Le profil de celles qui sont les plus difficiles est aussi différent. «Des études montrent que celles qui commettent régulièrement des délits ont un passif familial plus lourd, détaille Marcel Riesen-Kupper. Par rapport aux garçons, elles ont été plus souvent victimes d'abus et leur délinquance est davantage liée à la consommation de drogues.» Enfin, elles sont plus régulièrement traitées pour des raisons psychologiques ou psychiques. Et les jeunes filles se montrent plus manipulatrices.

Au niveau national, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne montrent pas une tendance aussi claire. En 2015, 20,6% des mineurs condamnés étaient des jeunes filles, contre 18% en 1999. Ce pourcentage fluctue mais il a dépassé la barre des 20% en 2005 et n'est jamais retombé en dessous. Précisons que l'OFS se concentre sur les infractions des mineurs au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants, à celle sur les étrangers et à la circulation routière. Il ne prend pas en compte, contrairement à Zurich, les délits contre des lois cantonales. Ces chiffres ne peuvent donc pas être comparés.

Stabilité lémanique

Selon les données de l'OFS, la tendance est stable à Genève où, contrairement à ce qu'on voit au niveau national, la délinquance juvénile n'a pas baissé ces dernières années. En 1999, 18% des condamnations concernaient des jeunes filles. En 2015, ce pourcentage était de 17,8%. Dans le canton de Vaud, on est passé de 12,6% à 20,6%. Comme à Genève, les chiffres varient d'une année à l'autre.

«Au Tribunal des mineurs, nous n'avons pas senti une augmentation significative de la délinquance des jeunes filles, réagit le juge vaudois Patrick Auberson. La situation n'évolue pas de façon linéaire, mais on voit que les filles sont bien représentées dans les infractions en lien avec les réseaux sociaux.» Leur prise en charge, ajoute-t-il, est parfois plus compliquée. «Notre impression est qu'elles se mettent plus facilement en danger, notamment sur le plan sexuel.»
(24 heures)